Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_202-DE

Délibération n° 2026.202

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du Lundi 6 Juillet 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Six Juillet Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Stéphane BARBE – BERTHELOT Sylvaine – Frédéric BOUFFORT – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Hubert COUASNON – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Marylène FEVRIER – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Angélique ROYER – Florian SALMON – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	50
Pouvoirs :	1
Votants :	51

Date de la convocation : 30 juin 2026

Date d'Affichage : 7 juillet 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

Anne BANNIER est représentée par Frédéric BOUFFORT, son suppléant
Stéphane IDLAS est représenté par Sylvaine BERTHELOT, sa suppléante
Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante
Henri-Claude GAUTIER est représenté par Angélique ROYER, sa suppléante

Aldwin SOLLIER a donné pouvoir à Wilfrid GODEUX

Étaient excusés :
Stéphane IDLAS – *Vice-président délégué*
Anne BANNIER – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Henri-Claude GAUTIER – Mattéo GENAR – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Isabelle RICHARD – Aldwin SOLLIER – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : Rosi BORDET est désignée secrétaire de séance

2026.202 - Mobilité - Aide à l'Acquisition d'un vélo
Règlement d'attribution - Modification

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260706-CC_2026_202-DE

Fougères Agglomération **2026.202**

2026.202 - Mobilité - Aide à l'Acquisition d'un vélo
Règlement d'attribution - Modification

Encourager le développement des modes actifs (vélo, marche à pied…) est un des axes du schéma des mobilités. Depuis le 1er avril 2019, Fougères Agglomération accompagne les personnes résidant sur son territoire à acheter des vélos neufs à assistance électrique afin notamment d'encourager le développement de la pratique et d'accroître sensiblement la distance parcourue par ce mode de transport.

Les bilans établis depuis 2019 montrent que le volume des aides dispensées pour accompagner les habitants à acquérir un Vélo à assistance Électrique a nettement diminué en 2025. Afin de renouveler le dispositif pour le redynamiser, il est proposé de modifier l'accompagnement financier de la façon suivante :

- Pour un Vélo à Assistance Électrique (VAE) neuf : une aide forfaitaire de 200 €
- Pour un Vélo « spécial » à assistance électrique neuf, type vélo famille cargo, longtail ou adapté à situation de handicap : une aide forfaitaire de 400 €
- Pour l'installation d'un kit d'électrification par un professionnel : une aide forfaitaire de 200 €

Cet accompagnement financier à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique s'effectuera dans les conditions suivantes sous réserve de transmission d'un dossier complet, tel que décrit dans le règlement annexé à la présente délibération :

- Habiter une des 28 communes de Fougères Agglomération
- Être majeur
- Une seule aide par foyer fiscal
- L'achat d'un vélo provenant d'une transaction entre particuliers (type Le bon coin**)** est exclu du dispositif.
- Les personnes ayant déjà reçu une aide financière avec l'ancien règlement peuvent prétendre à cette nouvelle aide**.**

Les demandes seront étudiées dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite chaque année au Budget Primitif de Fougères Agglomération et par ordre d'arrivée.

Vu l'article L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission « mobilité et infrastructures » du 9 juillet 2025 et du 1er juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les modalités d'octroi des subventions forfaitaires à l'acquisition d'un vélo présentées ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le règlement ci-annexé applicable à compter du 10 juillet 2026 ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-Présidente déléguée à signer les arrêtés d'attribution de subvention correspondants, et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 06/07/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET